



À la Maison Pour Tous, un mode de gouvernance inspiré de la «sociocratie»

La **Maison Pour Tous de la Chapelle sur Erdre** expérimente une nouvelle forme de gouvernance. Si le modèle n'est pas exactement celui de la Sociocratie, c'est celui-ci qui a largement inspiré les acteurs lors des réflexions autour de la mise en place d'une gouvernance renouvelée, plus participative et partagée...

Avant tout :

C'est quoi la sociocratie ?

Le mot «Sociocratie» a été inventé par Auguste Comte au XVIII^{ème}. Ses racines viennent du latin «Societas» (société) et du grec «kratos» (autorité). La gouvernance du «socio», c'est à dire des personnes liées par des relations significatives.

Ce modèle a été popularisé par Gerard Endenburg dans les années 1990. La sociocratie permet de mettre l'intelligence collective au service d'objectifs communs, dans le respect des personnes, **en préservant la diversité des points de vue et des apports de chacun**. Ce modèle s'appuie sur des relations interpersonnelles de qualité.

« Le terme « sociocratie » réfère à un mode de prise de décision et de gouvernance qui permet à une organisation de s'auto-organiser. Pour rendre cela possible, la sociocratie va permettre à toutes les composantes de l'organisation d'exercer un pouvoir souverain sur la gestion de l'ensemble [...] »

Gerard Endenburg

Le modèle de la sociocratie repose sur 4 principes fondamentaux :

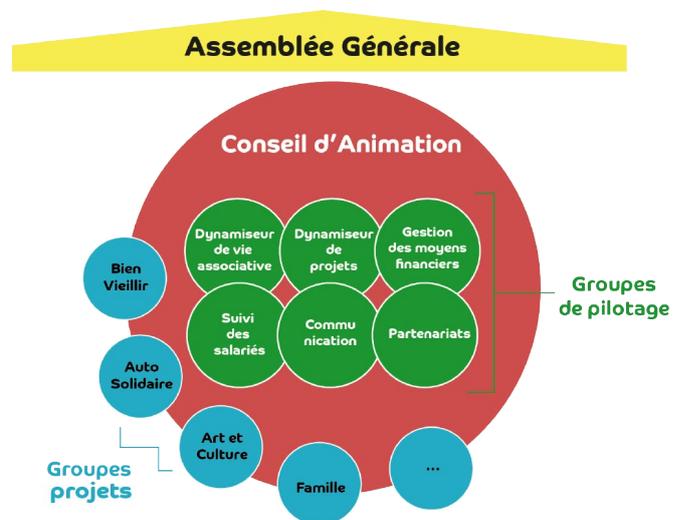
- La prise de décision par consentement ;
- Des cercles mandatés semi-autonomes qui s'auto-organisent ;
- L'élection sans candidat (chaque membre du cercle propose la personne qu'il estime la plus adaptée à la fonction en argumentant, la décision finale est prise par consentement) ;
- Le double lien (chaque cercle est relié à au moins un autre par un double lien). C'est à dire qu'un responsable de cercle est désigné par un cercle de rang supérieur et qu'un délégué est désigné pour assister aux réunions du cercle supérieur.

Pour aller plus loin :

- **Sociocratie : Les forces créatives de l'auto-organisation :**
https://data.over-blog-kiwi.com/1/15/31/63/20201111/ob_03c9b7_sociocratie.pdf
- **Le Centre Français de Sociocratie :**
<https://www.sociocratie-france.fr>
- **« Gouvernance partagée » et Sociocratie**
<https://sociocratie-france.fr/2020/11/gouvernance-partagee-et-sociocratie.html>
- **« Sociocratie » :**
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Sociocratie>

À LA DÉCOUVERTE DE LA GOUVERNANCE DE LA M.P.T.

En Bref : Lors de l'Assemblée Générale sont élus les membres du Conseil d'Animation, qui se répartissent ensuite dans 6 groupes de pilotage. Ils assurent également l'animation et le bon fonctionnement des groupes projet thématique. **Découvrez-en plus...**



Une organisation en «cercles» semi-autonomes

Le nouveau fonctionnement de l'association s'articule autour de 3 types de cercles :

● **Le Conseil d'Animation** en charge du pilotage global (cercle rouge).

Il permet le lien et les échanges entre les différents cercles et garantit la cohésion d'ensemble. C'est dans ce cercle que sont validées les décisions ayant un impact sur le fonctionnement général de l'association.

● **Les groupes de pilotage** de l'association (cercle vert).

Chaque cercle vert gère un des aspects du pilotage de l'association (gestion financière, suivi des salariés, partenariat, communication...). Ce sont les personnes élues lors de l'Assemblée Générale qui siègent dans ces cercles.

● **Les groupes projets** (cercles bleus)

Ces cercles opérationnels permettent les réflexions et l'action autour de projets spécifiques (Bien-Vieillir, Auto-Solidaire, Art et Culture, Multimédia...). Ces groupes peuvent naître et disparaître en fonction de la durée de vie du projet. Ils permettent de faciliter l'implication des habitants en proposant des espaces semi-autonomes d'engagements concrets.

L'équipe salariée est répartie sur les différents groupes projets.

À noter : Toute personne appartenant à la structure opérationnelle (cercle bleu ou vert) est membre de droit du Conseil d'Animation (cercle rouge). Seuls les élus ont le droit de vote.

Focus sur les groupes de pilotage

À la Maison Pour Tous, 6 groupes assurent le pilotage de l'association :

- **Suivi des finances** : Le groupe assure la logistique et le suivi budgétaire de l'association.
- **Suivi des salariés** : Le groupe assure la gestion des ressources humaines dans le cadre de la politique arrêtée par l'association.
- **Dynamiseur de projets** : Le groupe est responsable du projet social. Il accueille et accompagne les projets des habitants et des partenaires.
- **Partenariat** : Le groupe est chargé de la relation avec les partenaires institutionnels locaux pour animer une démarche de développement social local.
- **Communication** : Le groupe est chargé du suivi de la communication interne et de coordonner tous les outils de communication externe.
- **Dynamiseur de vie associative** : Le groupe assure la cohésion des différents groupes de l'association et l'animation des instances. Il veille également au bon fonctionnement de cette nouvelle forme de gouvernance.

Ces groupes sont constitués des personnes élues lors de l'Assemblée Générale, qui doivent impérativement siéger dans au moins un groupe de pilotage (et maximum 2).

Ces cercles sont semi-autonomes. Ils prennent leurs propres décisions tant qu'elles n'impactent pas un autre cercle, ou le fonctionnement général de l'association. Dans ce cas, ils sollicitent le cercle concerné.

Ce sont les membres du cercle qui définissent leurs missions et les modalités de fonctionnement. Pour les formaliser, chaque groupe de pilotage réalise une feuille de route.

Feuille de route :

Nom du groupe :	
Mission 1 :	■ Tâches associées ■ Tâches associées
Mission 2 :	■ Tâches associées ■ Tâches associées
Mission 3 :	■ Tâches associées ■ Tâches associées
Modalités de fonctionnement : <i>Fréquence des rencontres, groupe ouvert ou fermé...</i>	
Rôle des salariés :	

LA PRISE DE DÉCISION PAR CONSENSUS

Les cercles opérationnels (les groupes de pilotage et les groupes projets) sont semi-autonomes. Ils sont alors amenés à prendre des décisions.

Dans ces groupes, les décisions sont prises par consensus. Chacun est libre d'exprimer et d'argumenter son avis et sa position. Une fois qu'il y a consensus, les membres du groupe sont tous co-responsables de la décision prise et en portent ensemble la responsabilité.

Si le groupe n'arrive pas à se mettre d'accord, il peut alors solliciter le Conseil d'Animation où la décision est prise de façon plus «traditionnelle» avec un principe de vote, à la majorité absolue.

Toute personne à qui la décision finale ne convient pas est libre de quitter le cercle dans lequel elle était impliquée.

LA CONFIANCE AU COEUR DU FONCTIONNEMENT

Pour garantir un bon fonctionnement de ce système, il s'agit de faire fondamentalement confiance au groupe pour prendre la bonne décision. Le collectif doit accepter ce principe. La confiance est donnée à chaque acteur pour piloter les projets de son cercle. L'objectif étant de prendre des décisions au plus près des personnes concernées et du terrain.



Vous souhaitez en savoir plus ?

- contact@mptlachapelle.com
- 02.40.93.68.19

Focus sur les groupes projets

Une dizaine de groupes projets permettent la réflexion et l'action autour d'une action ou d'un projet spécifique :

- Ils se font et se défont en fonction de la durée de vie du projet.
- Ils peuvent être semi-autonomes ou forces de proposition pour le Conseil d'Animation qui prendra position sur les préconisations des groupes projets.
- Ces groupes sont composés d'adhérents de l'association et d'un (ou plusieurs) membre(s) du C.A. En fonction de l'ordre du jour, les salariés peuvent être invités à y participer, de même pour les partenaires.
- Tout comme les groupes de pilotage, le groupe définit ses propres modalités de fonctionnement qu'il formalise dans une feuille de route.

LE SAVIEZ-VOUS ?

UN ESPACE DE RÉFLEXION DÉDIÉ AUX NOUVELLES FORMES DE GOUVERNANCE

En 2020, la Fédération des Centres Sociaux de Loire-Atlantique a impulsé un comité de projet dédié à la réflexion et à l'échange de pratique sur le sujet des « nouvelles formes de gouvernance dans les Centres Sociaux ».

Ouvert à tous les bénévoles et professionnel-le-s du Réseau, cet espace permet de mutualiser les expériences et de réfléchir collectivement à comment nos structures associatives peuvent penser des modes de gouvernance plus en phase avec la vision partagée de la démocratie défendue dans notre Réseau.

